

Rôle des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance dans la commercialisation de la récolte des céréales en 1949

Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont eu à faire face en 1949 à une demande de commercialisation des céréales, caractérisée autant par son importance exceptionnelle que par le fait également exceptionnel de son extension à toute l'étendue du territoire, sous la réserve pourtant d'une sensible diminution des apports dans les régions du Nord, habituellement prospères, mais touchées par l'excès d'humidité.

Les chiffres suivants des quantités achetées, arrêtés au 31 décembre 1949, font apparaître cette double caractéristique :

	Blé dur (en Qx)	Blés tendres (en Qx)	Orge et avoine (en Qx)
Région Nord (anciennes 1 ^{re} et 2 ^e Régions admi- nistratives)	189.000	54.000	196.000
Région Est (ancienne 3 ^e Région).....	383.000	58.000	310.000
Région Centre (ancienne 4 ^e Région).....	232.000	31.000	685.000
Région Sud (ancienne 5 ^e Région et territoires militaires)	81.000	2.000	354.000
Totaux.....	885.000	145.000	1.545.000

Ces totaux représentent à peu près les 60 % de la commercialisation totale tunisienne pour le blé dur, 8 % pour le blé tendre et 54 % pour l'orge.

A titre comparatif, les achats des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance au cours des cinq années précédentes, se traduisent par les moyennes ramenées à l'année de 203.000 quintaux de blés tendre et dur et 245.000 quintaux d'orge et avoine.

La pointe extrême des achats annuels des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance depuis la création de l'Office des Céréales s'établit pour les blés à 560.000 qx en 1939, pour l'orge à 600.000 qx en 1946-47.

La disproportion de ces chiffres, par rapport à 1949, est frappante. Pour mieux en apprécier les conséquences, il convient de ne pas oublier que les résultats des cinq années ayant précédé 1949 avaient été presque uniquement acquis dans la région Nord et plus irrégulièrement dans la région Est, le Centre et le Sud, dévastés par une sécheresse persistante n'intervenant pas dans les apports.

A la veille de la campagne 1949, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance se trouvaient ainsi dans une situation peu favorable pour faire face à l'afflux des producteurs : si dans les caïdats du Nord et de l'Est, elles disposaient d'une organisation et d'un personnel entraînés à la pratique des achats de grains, si dans le Zaghouanais, le Sahel soussien, le Kairouanais, les plateaux des Madjeurs et des Fraichiches et la plaine de Tadjerouine elles avaient pu, grâce à leur intervention directe dans les distributions annuelles de semences et de grains de consommation, maintenir la plupart de leurs centres avec un personnel ayant malheureusement oublié les méthodes d'agrégage, elles n'avaient presque rien dans le Sud et absolument rien dans l'Extrême Sud, au delà de Gabès. La nécessité de réduire leurs frais généraux les contraignait progressivement à comprimer l'effectif de leur personnel permanent et à abandonner les centres inactifs.

Or, un ensemble de circonstances, joint à l'abondance générale de la récolte, allait contribuer à assigner aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance un rôle de premier plan dans la commercialisation des céréales en 1949. Interventions gouvernementales et administratives auprès des autorités locales et des fellahs pour les inciter à organiser le soutien des cours, raréfaction des capitaux chez les commerçants, hésitation de ces derniers, au début de la campagne surtout, à acheter des orges à un cours jugé par beaucoup excessif et sans rapport avec les prix mondiaux, manque de magasins privés, désorganisation locale du commerce, affecté lui aussi par plusieurs années successives d'inactivité, importance considérable des dettes de l'agriculture tunisienne aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance elles-mêmes, pour prêts de semences notamment : autant de raisons d'orienter les fellahs vers les centres d'achat.

* * *

Fort heureusement, l'abondance succédant à la misère n'avait pas pris les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance au dépourvu : dès les premiers mois de l'année 1949, sûres de leurs prévisions de récolte, elles avaient pu s'organiser, dans la mesure du possible.

Pour le financement général des achats de céréales, une convention d'avance garantie par les stocks a été passée en mai 1949 avec le groupement des banques locales, dans la limite d'un plafond de crédit de un milliard et demi : une aide, appréciable surtout pendant la période de début de campagne, où les versements des acomptes sur céréales ne correspondaient encore à aucune rentrée fiscale ou commerciale, a été ainsi procurée à la trésorerie de l'Etat, qui n'en a pas moins fourni, et de beaucoup, l'effort principal dans un financement total de plus de cinq milliards.

Quant au financement local, on sait que les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance effectuent normalement leurs règlements aux producteurs tunisiens par l'intermédiaire des Recettes des Régies Financières ou de l'Office Postal; l'encombrement de ces recettes pendant les périodes d'achat intensif était à prévoir. Pour y remédier, le renforcement du personnel, l'augmentation des encaisses locales, l'ouverture des heures supplémentaires des guichets des recettes financières pendant les après-midi d'été, ont été d'abord décidés.

En outre, reprenant en l'étendant une expérience faite l'année précédente, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, pour multiplier les bureaux payeurs, ont obtenu le concours précieux des chefs de gare de la Compagnie Fermière des Chemins de Fer Tunisiens et du Sfax-Gafsa. Elles ont eu aussi largement recours aux services des agences bancaires et, dans quelques cas, de certains fonctionnaires d'autorité ou d'agents payeurs spécialement désignés.

Simultanément, des mesures ont été prises pour accélérer les agrèges de grains : le matériel de nettoyage et le personnel ont été considérablement augmentés; dans tous les centres importants, plusieurs chantiers d'agrèage travaillant en même temps ont été installés.

Plus de 300 agents, saisonniers, comptables, pointeurs, agrèeurs, ont été recrutés pour renforcer l'effectif permanent; l'encadrement de ces éléments nouveaux a été recherché par des mutations d'agents du Nord, en principe mieux entraînés à la pratique des agrèages, dans les centres du Centre et du Sud.

Les autorités locales se sont vite aperçues que l'ouverture d'un centre des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance était le seul moyen de faire remonter les cours en matérialisant aux yeux des fellahs les promesses gouvernementales et en coupant court aux manœuvres spéculatives basées sur l'affolement provoqué et la crainte d'un arrêt total des achats. Aussi, de partout, d'instantes demandes de création de centres ont-elles été formulées; il y a été donné suite très largement, puisque 112 centres d'achat ont fonctionné au lieu de 69 avant l'ouverture de la campagne. Certains de ces centres nouveaux ont d'ailleurs été fermés après quelques semaines, l'expérience ayant révélé leur inutilité ou leur non viabilité.

Une des principales difficultés prévisibles avant la campagne était la pénurie de sacherie, tant chez les producteurs, surtout ceux des régions du Centre et du Sud qui, au cours des années de sécheresse, avaient liquidé leur matériel individuel, que pour le stockage et les mouvements des céréales. Cette dernière considération est la seule qui s'impose normalement aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, la location de sacs aux producteurs étant habituellement assurée par des commerçants spécialisés. Mais devant la carence partielle de ces commerçants, paralysés par les difficultés du marché textile et du crédit bancaire, il n'était pas possible aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance de se désintéresser des besoins en sacherie de la masse de leurs adhérents. Tant pour la location aux fellahs que pour les autres besoins, les Sociétés Tunisiennes de

Prévoyance ont fait l'effort énorme d'acheter sur la place ou à l'étranger plus de 925.000 sacs neufs ou usagés « premier choix », d'une valeur de 157 millions. Malheureusement, les retards dus au change ou au fret ont été cause que plusieurs lots des sacs importés n'ont été disponibles qu'en septembre ou octobre.

Les difficultés de matériel et de personnel n'ont été que relatives, mais il n'en a pas été de même de celles de locaux et de transport qui ont parfois constitué des obstacles insurmontables.

Pourtant, dès les premiers pronostics certains de la récolte, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance se sont préoccupées d'accroître leurs capacités de logement par diverses mesures : la location de magasins, aussi bien dans les centres anciens et les ports d'exportation que dans les centres nouveaux, a vite abouti à une impasse, par suite de la rareté relative de ces magasins et bien que la nécessité ait parfois obligé les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance à accepter des conditions draconiennes. Des démarches renouvelées ont permis de trouver un appoint important dans l'occupation de bâtiments publics : magasins militaires à Zaghouan, hangars de l'Aviation maritime à Sfax, surtout Kasbahs de Gafsa et de Kairouan et magasins des salines d'Etat désaffectées de La Goulette.

La Compagnie Fermière des Chemins de Fer Tunisiens a encore grandement contribué à la commercialisation de la récolte, en mettant à la disposition des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ses locaux disponibles, tant pour le stockage des grains dans les halles à marchandises, que pour le logement des agents dans les centres nouveaux.

Simultanément, à défaut de constructions nouvelles impossibles à terminer en quelques mois, l'édification de hangars métalliques et l'agrandissement des magasins existants ont été mis en chantier à Djebel-Djelloud, Sousse, Sfax, Siliana, Djebibina, Sidi-bou-Zid. Sakiét-Sidi-Youssef : 180.000 qx de logements nouveaux ont été ainsi réalisés à partir d'octobre 1949, trop tard pour servir à la commercialisation, mais utilement pour contribuer à dégager des magasins de fortune inaptes à la conservation des grains. L'acquisition d'une cave à Bir-bou-Rekba et de plusieurs bâtiments de la mine désaffectée de Rebiba a aussi fourni un appoint de 40.000 quintaux. Enfin, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont utilisé les silos à gestion coopérative, et notamment celui de Bizerte, toutes les fois que le logement y a été possible.

Tous ces efforts ont porté à plus de un million de quintaux, la capacité de logement des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance. Le rapprochement de ce chiffre avec le total des commercialisations, soit environ 2.600.000 qx, montre que le problème du stockage aurait été insoluble — le palliatif du stockage en plein air sous bâches ne pouvant être admis que très provisoirement — si le dégagement simultané des magasins n'avait pas été organisé.

Cette organisation a comporté deux stades :

D'une part, l'évacuation des céréales des centres d'achat vers les centres de stockage, tous situés à proximité des ports; d'autre part, l'exportation qui, dégageant au fur et à mesure les dits cen-

tres de stockage, était la condition primordiale du maintien de la cadence des achats.

Il convient de rendre hommage à l'effort accompli par la Compagnie Fermière des Chemins de Fer Tunisiens pour assurer les transports de l'intérieur vers les ports. A l'exception de quelques très courtes périodes pendant lesquelles des wagons ont manqué dans certaines gares, les à coups qui se sont produits provenaient surtout de l'insuffisance des liaisons par route entre centres et gare ou de l'engorgement des gares d'arrivée. La Compagnie Fermière des Chemins de Fer Tunisiens, à laquelle les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance sont d'ailleurs étroitement associées par une convention datant de 1937, a bien mérité de l'agriculture tunisienne par l'organisation remarquable de ses transports, s'ajoutant, comme on l'a vu, à l'aide appréciée de ses locaux disponibles et de ses caisses de paiement.

Quant à la question des exportations, elle a posé les plus graves problèmes à l'Office des Céréales qui avait pris en main cette exportation : une cadence constante et régulière d'embarquements massifs par les principaux ports aurait évité bien des difficultés, mais la réalisation de ce but idéal se heurtait évidemment à des contingences locales et extérieures presque insurmontables.

Les contingents à l'exportation accordés aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance et effectivement réalisés, se sont élevés jusqu'à fin septembre, c'est-à-dire après la période de commercialisation intense, à 663.000 qx seulement. Plusieurs centres, complètement engorgés, ont dû interrompre leurs achats, dans l'impossibilité où ils étaient de se dégager sur les centres de stockage, eux-mêmes bourrés au maximum. Fort heureusement, la cadence des exportations s'est accélérée à la fin de l'année, et au 31 janvier, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance avaient exporté plus de 1.300.000 qx, compte non tenu d'un important programme en cours.

* * *

De l'organisation ainsi définie, quels ont été les résultats ?

Les plus hautes autorités administratives ont tenu à féliciter les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance et à marquer que leur concours avait été essentiel au succès de la campagne de céréales, non seulement au point de vue matériel des quantités commercialisées, stockées et exportées, mais aussi au point de vue de l'influence de leur présence sur le soutien des cours et le maintien de la confiance.

Les autorités et notabilités locales, dont l'appui précieux n'a jamais manqué aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, se sont déclarées également satisfaites et ont compris dans leurs éloges très justifiés les représentants régionaux des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, surtout ceux du Sud et du Centre, qui ont eu la lourde tâche de tout créer ou de tout recréer.

Quant aux usagers, c'est au volume et à la nature des réclamations qu'on peut apprécier leur satisfaction ou leur mécontentement ! On considère comme un succès que ces réclamations aient été moins nombreuses que les années écoulées, proportionnellement à l'importance de la récolte. Elles émanent d'ailleurs davantage de

gros agriculteurs, clients occasionnels des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, que de la masse des petits fellahs : ceux-ci se sont sans doute mieux rendu compte des dangers que leur évitait l'intervention des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance et des difficultés rencontrées par ces organismes.

Confirmant un progrès déjà constaté l'année précédente, il n'y a presque pas eu de réclamations contre la procédure des opérations de règlement des achats de grains, alors que cette procédure de paiement par des caisses publiques ou assimilées soulevait antérieurement de véhémentes critiques.

Les réclamations reçues ont porté sur la qualité du personnel, l'insuffisance de la sacherie, l'engorgement des centres, la liquidation des prix.

D'une manière générale, le personnel du cadre permanent comme celui saisonnier, a rempli tout son devoir et n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour faire face à l'afflux des producteurs. Les cas d'irrégularités établies ou d'incapacité ont été relativement rares et ont été sanctionnés aussitôt. Ils se sont surtout produits dans le Sud, où la création de nouveaux centres a contraint à confier des responsabilités très lourdes à du personnel non éprouvé et ignorant des milieux locaux.

La location de sacherie aux producteurs a été la cause de multiples difficultés : bien qu'on ait parfois prétendu que les conditions de location des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance étaient excessivement dures, de nombreux gros agriculteurs, autrefois clients des maisons de sacherie, se sont adressés cette année aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance. Leur intervention a immobilisé des quantités importantes de sacs dont la rotation rapide a trop souvent été entravée par ces mêmes producteurs, au préjudice des petits fellahs qui, eux, ont coutume de louer leurs sacs au moment même et en proportion de leurs apports successifs. Mais la cause principale de l'insuffisance, pendant quelques semaines, de sacherie pour location doit être recherchée dans l'engorgement des centres d'achat et de stockage, contraints de constituer en plein air d'impressionnantes piles de sacs en attente des exportations ou de la disponibilité de locaux propres au stockage en vrac. A cette cause principale, s'ajoute la répugnance assez compréhensible de certains gérants, nouvellement nommés, à prêter des sacs, dont ils sont responsables pécuniairement, à des agriculteurs inconnus : toutes les fois que cette répugnance a été constatée, le Service a d'ailleurs pris les mesures nécessaires pour éviter que les précautions légitimes à assurer soient une entrave pour les producteurs.

Malgré tous les efforts déployés, l'engorgement des centres n'a pu être évité et a conduit, au cœur de la campagne, en août ou septembre, à autoriser l'arrêt provisoire des opérations d'achat dans quelques centres.

Bien qu'il ait été prescrit d'aviser les autorités locales de ces fermetures essentiellement temporaires et de leur demander un effort de propagande pour rassurer leurs administrés, ces précautions n'ont pas toujours été prises et une émotion intense, vite ex-

plottée par la spéculation, a été causée dans les régions intéressées. Il ne s'est pourtant agi que de fermetures de quelques jours ou semaines, intéressant le Sud et quelques localités de la 3^e Région : elles ont eu une influence sensible sur le total des commercialisations des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, mais tout est rentré dans l'ordre dès que l'accentuation des exportations et l'occupation de nouveaux magasins provisoires ont permis de dégager les centres.

La règle générale du nettoyage des grains, imposé par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance devant le magasin même, avant tout agréage, a comme d'habitude été supportée malaisément par les usagers; les gérants à la hauteur de leur tâche ont su, en organisant des équipes de travail multiples, réduire au minimum les attentes résultant de ces nettoyages, mais dans quelques centres, on s'est plaint de complaisances coupables et de détournement des déchets de tararage, commis par des agents ou des ouvriers. L'activité des services de contrôle a su réduire ces fâcheuses mais exceptionnelles conséquences d'une règle dont les avantages, bien que méconnus par beaucoup de fellahs, compensent largement les inconvénients : c'est notamment grâce à ce nettoyage à l'achat que les orges des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont pu être amenées directement à quai et facilement exportées et, par suite, que la cadence des achats a pu se maintenir. Bien mieux, leur très faible pourcentage d'impuretés a permis d'obtenir par leur mélange avec des orges du commerce non nettoyées des marchandises moyennes exportables. Il est regrettable que les commerçants ne se soient pas tous astreints à la même règle du nettoyage dont beaucoup, au contraire, ont utilisé les inconvénients comme un argument de concurrence commerciale contre les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance.

Enfin, on a entendu déplorer la rigueur des réfections appliquées à l'agréage par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, réfections qui, s'ajoutant aux retenues légales ou pour location de sacherie, réduiraient considérablement les prix payés aux producteurs. Ce reproche a paru assez grave pour motiver une sérieuse étude qui a établi que les prix payés par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance n'ont pas été inférieurs, à qualité égale, à ceux des coopératives et du commerce.

Dans l'ensemble, les réfections subies à l'exportation par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont correspondu aux réfections à l'achat, quand elles n'ont pas été supérieures, comme c'est le cas pour une bonne partie des blés. D'ailleurs, les instructions données aux agents pour la liquidation définitive des prix leur ont prescrit de tenir compte, pour corriger les exagérations possibles des analyses de certains agréateurs, des résultats moyens des analyses faites à l'exportation sur des lots régionaux : les blés collectés dans les régions du Nord surtout ont bénéficié de cette mesure.

Les difficultés rencontrées à l'exportation de la récolte excédentaire de 1949 ont mis en évidence l'absolue nécessité d'améliorer de toute urgence la qualité des céréales cultivées par la grande majorité des fellahs; cette amélioration est non seulement la ga-

rantie pour la Tunisie de conserver une place dans le commerce mondial, mais aussi la perspective pour l'agriculteur tunisien d'obtenir des prix plus rémunérateurs de son travail.

Parmi les enseignements de la campagne 1949, la constatation de la qualité médiocre est particulièrement préoccupante : les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, en liaison étroite avec l'Office des Céréales et la Coopérative de semences, se doivent de coopérer à l'application des moyens d'y remédier. Sans se dissimuler les difficultés inévitables et le temps nécessaire, elles sont décidées en conséquence à consacrer leurs efforts, dès 1950, à l'amélioration progressive des semences chez leurs adhérents.

Yvan CAMUSSI,

*Chef du Service des S. T. P.
à la Direction des Finances*